Questions orales

LES INSTALLATIONS DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE DISPONIBLES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je pourrais peut-être poser une question supplémentaire au ministre de la Défense nationale, car il partage mon inquiétude. Indépendamment des conditions atmosphériques la semaine dernière et aujourd'hui, le gouvernement de Terre-Neuve a ordonné que les plate-formes de forage rentrent au port à cause de l'insuffisance des installations de recherche et de sauvetage. La semaine dernière, six heures se sont écoulées avant que les appareils partis de Summerside et d'ailleurs sur la côte arrivent sur place. Étant donné qu'aujourd'hui les vents sont de 70 nœuds, les vagues de 50 pieds et qu'il y a trois plateformes en haute mer sur lesquelles travaillent des Canadiens. comment le ministre de la Défense nationale peut-il m'assurer qu'il a pris la bonne décision quand il a ordonné que les plateformes restent au large? Le ministre met ainsi la vie de ces travailleurs en danger, et c'est un domaine qui relève de sa compétence.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): A mon avis, madame le Président, personne dans cette région de Terre-Neuve n'est en danger de mort. Les préposés à la recherche et au sauvetage sont prêts à intervenir en tout temps. Je peux assurer au député que, ce matin même, on m'a donné une carte indiquant la position de tous les navires, de tous les appareils et même de toutes les banquises . . .

Une voix: Ils n'y sont plus.

M. Lamontagne: . . . tout comme celles de toutes les platesformes de forage. Nous surveillons continuellement les déplacements des avions de recherche et de sauvetage ainsi que ceux des banquises. A l'heure actuelle, un appareil *Buffalo* à voilure fixe et un hélicoptère *Labrador* sont prêts à décoller de Saint-Jean. Nous avons pris toutes les précautions nécessaires, ce qui prouve que nous nous soucions avant tout de la sécurité du personnel dans la région.

Des voix: Bravo!

LE PROGRAMME CANADO-AMÉRICAIN D'ESSAI ET D'ÉVALUATION

L'ÉTABLISSEMENT POSSIBLE DE BASES AMÉRICAINES DE SURVEILLANCE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, comme le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absent, je voudrais poser ma question au ministre de la Défense nationale. Au cours de la dernière fin de semaine, l'ex-ambassadeur du Canada aux Nations Unies et notre ancien représentant à l'OTAN, M. George Ignatieff, a déclaré que notre participation à la mise au point du missile de croisière nuirait à notre sécurité et augmenterait nos risques d'être attaqués. Il a soutenu que les essais et la mise au point de ce missile amèneraient les États-Unis à vouloir établir au

Canada des systèmes de surveillance visant à intercepter les missiles de croisière soviétiques qui seraient lancés d'un avion.

Le ministre peut-il dire aux Canadiens s'il a jamais été question avec le gouvernement américain d'aller au-delà des engagements de l'accord sur les essais en matière d'armement et d'établir, par exemple, des bases et des installations américaines de surveillance au Canada?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, à l'heure actuelle, il n'existe à ma connaissance aucun autre engagement que ceux de l'accord que le ministère des Affaires extérieures a signé à l'égard de l'essai de ces armes.

Une voix: Qui le saurait sinon vous?

M. Lamontagne: Je n'ai reçu aucune demande du gouvernement américain. Je n'ai même pas signé la convention relative à la façon dont les essais se dérouleraient. Je crois que les députés doivent pour le moment attendre de voir ce qui se produira. Une chose est certaine, toutefois. La politique de notre gouvernement a pour objectif d'éviter la guerre et de préserver la paix, ce que nous croyons être la meilleure politique à suivre. Toutes les discussions publiques entourant les essais du missile de croisière ne sont qu'un aspect de la question globale qu'est le désarmement et la primauté de la paix sur la guerre. Bien des pourparlers devront évidemment avoir lieu avant que nous puissions dire quoi que ce soit d'autre à ce sujet.

Des voix: Bravo!

LA FONCTION PUBLIQUE

LE DILEMME AUQUEL FAIT FACE UNE FEMME ENCEINTE QUI TRAVAILLE DEVANT UN TERMINAL À ÉCRAN CATHODIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Vendredi soir dernier, au téléjournal de Radio-Canada, il a été question d'une dame de Kenora, en Ontario, enceinte de sept mois, qui doit utiliser un terminal à écran cathodique. Elle craint que la vie de son enfant ne soit en danger, mais à cause des règlements du gouvernement fédéral elle ne peut faire autrement que d'accepter de travailler devant un terminal à écran cathodique. Le président du Conseil du Trésor peut-il dire à la Chambre quels règlements seront adoptés et quelles mesures le gouvernement prendra pour protéger la santé de cette femme et de son enfant à naître?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, j'examinerai volontiers cette affaire et je verrai si les règles actuelles s'appliquent dans son cas et dans celui d'autres personnes qui se trouvent dans une situation analogue. Nous voulons certes maintenir des normes élevées d'hygiène et de sécurité pour les employés fédéraux.